N° 225. CINQ CENTIMES Mercredi 3 Juillet 1889

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 13
TOURCOING, rue Verte, 56.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . . fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. » —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal à PARIS à l'Agence Audbourg, place de la Bourse, 13, A BRUXELLES pour toute la BELGIQUE et la HOLLANDE, chez MM. A. Grosjean et Cie 104, boulevard Anspach et 3, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

LIRE

DANS

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Les comptes-rendus des Chambres.

Les manœuvres des boulangistes.

Une disparition mystérieuse à Paris.

L'essai de mobilisation de l'armée.

ROUBAIX-TOURCOING 2 JUILLET 1889

L'Allemagne et la Suisse

La guerre à coups d'articles de journaux se poursuit toujours entre l'Allemagne et la Suisse.

Les feuilles allemandes, spécialement la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, ont porté dans ce débat les allures lourdement raisonneuses qui caractérisent l'*esprit tudesque*. Elles y ont *trouvé* matière à thèse, comme notre affaire Schnæbelé.

Depuis quinze jours elles ont disserté à perte de vue sur le cas, et délayé en de filandreuses divagations l'histoire assez malpropre du sieur Wolgemuth, invoquant et citant Bluntschli, Vattel, de Pufendorff, Ott, Kantt, Wheaton, Blumer, Bynkerskœf, et autres parrains de cette chose éminemment nuageuse, vaine et indécise qu'on appelle le droit international. Les Allemands en appelant au droit international, après la guerre de 1870 et même après Samoa ou Zanzibar, c'est tout à fait funambulesque!

Certes, si l'on voulait rédiger sur le différend germano-suisse une consultation juridique, on trouverait les éléments d'un beau mémoire bien touffu en prenant simplement la traduction de Bluntschli publiée en 1870 à Paris; le professeur d'Heidelberg, né lui-même en Suisse, à Zurich, y fournit tous les arguments qu'on voudra, pour et contre. Mais jusqu'au jour où les *sociétés des amis* de la paix seront parvenues, après avoir fait triompher partout le principe de l'arbitrage, à faire constituer un véritable Code des nations, appuyé par une gendarmerie internationale, l'interprétation des prétendues lois du droit des gens appliqué dépendra de la fantaisie et du caprice des plus forts vis-à-vis des plus faibles.

Allez donc voir si l'Allemagne songe à chercher querelle à l'Angleterre ou aux Etats-Unis qui entretiennent cependant de vivants foyers de socialisme — elle qui reproche maintenant à l'Helvétie d'être un nid redoutable d'agents du socialisme le plus dangereux! Il est vraiment banal de citer à tout propos la fable du *Loup et l'Agneau*, mais enfin c'est tout à fait cela.

En effet, elle prétend aujourd'hui, après avoir simplement au début chicané sur des questions de police, intérieure ou non, elle prétend que les anarchistes et les révolutionnaires allemands attaquent en Suisse la sécurité intérieure de l'Allemagne et qu'ils jouissent dans cette lutte de la tolérance, voire de l'appui des autorités cantonales suisses.

En outre, dit la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, malgré les réclamations adressées aux autorités helvétiques par l'Allemagne, les attaques des révolutionnaires ont continué après comme avant. Les Suisses eux-mêmes ont reconnu que cet état de choses provient des institutions défectueuses de la Confédération, attendu que le Conseil fédéral et le Conseil national ont déclaré qu'il faut introduire des modifications.

Pour la répression des crimes, l'Allemagne ne réclamait de la Suisse que ce qui est accordé dans tout l'univers civilisé par les divers Etats aux agents de police. La Suisse était d'autant plus tenue de faciliter cette recherche d'informations que l'agitation révolutionnaire anti-allemande avait pris, dans le courant des dernières années, un grand développement dans ce pays. La Suisse n'a fait preuve d'aucune espèce de condescendance, etc., etc.

Ces pauvres Suisses ont fait au contraire, — les documents officiels du Conseil fédéral sont là pour l'attester, — tous leurs efforts afin de couper court à ces plaintes, et non-seulement en faveur de l'Allemagne, mais aussi en faveur de la Russie, dont ils ont malgré eux hébergé de trop nombreux nihilistes.

Du reste, le fier petit peuple semble avoir pris son parti de ces haineuses et sottes polémiques. Ainsi le *Journal de Genève* ne répond plus à ces notes quotidiennes de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*; cependant, il publie dans son dernier numéro les lignes suivantes :

Des renseignements reçus de bonne source semblent prouver qu'une certaine détente s'est produite ces jours derniers dans les rapports entre l'Allemagne et la Suisse. La déclaration de M. Droz a fait une bonne impression à Berlin. On laisserait tomber l'affaire Wohlgemuth; l'Allemagne s'en tiendrait pour le moment à une guerre de plume, en prenant acte de l'intention manifestée par le conseil fédéral.

Cela nous semble bien probable, car on ne voit pas trop comment faire une réunion des Etats garants du traité de 1815 pour trancher le différend.

Le « Journal de Genève » ajoute que le congé qu'à pris M. de Hamburger, ministre de Russie à Berne, montre qu'il n'y a pas de danger immédiat à redouter. M. de Hamburger a toujours eu soin de séparer nettement son action diplomatique de celle de l'Allemagne dans l'affaire Wohlgemuth, et n'a concerté nullement d'avance son intervention avec celle d'Autriche.

Cette réserve très accentuée des *représentants de la Russie et de l'Autriche* dans la question pendante a paru singulièrement significative. Nul doute pourtant que l'Allemagne n'ait fait et ne fasse peut-être encore son possible afin de décider les deux gouvernements à se joindre à elle pour formuler au moins quelque note comminatoire.

Du reste, et nous terminerons sur cette impression : nous n'avons pas le moindre doute non plus sur l'empressement avec lequel l'Allemagne, en cas de guerre mettrait dans sa vaste poche, avec les traités de 1815 et autres généralement quelconques, la neutralité de la Suisse, celle de la Belgique et toutes celles qu'il lui semblerait expédient de violer. Un viol ou deux de plus ou de moins, qu'importe!

UN DÉFI A M. ANDRIEUX

M. Joseph Reinach, directeur de la *République Française* fait depuis quelque temps une tournée électorale dans les Basses-Alpes. La *Petite République*, ayant donné des comptes-rendus absolument fantaisistes de cette campagne, M. Reinach porte à son directeur, M. Andrieux, le défi suivant ;

Je propose à M. Andrieux d'avoir, lui et moi, quand il voudra, dans les Basses-Alpes, une série de réunions contradictoires. Nous commencerons par Digne, chef lieu du département; Valensole, chef lieu du canton dont M. Andrieux est conseiller général; Forcalquier chef lieu de l'arrondissement où M. Andrieux se présente à la députation; Manosque, principal chef-lieu de canton de l'arrondissement de Forcalquier, et nous continuerons s'il plait au directeur de la *Petite République*, par toutes ces communes : les Mées, Oraison, Seyne, la Javie, Barrême, Moustiers, Riez, Mézel, où M. Andrieux affirme que je n'ai recueilli que des pommes cuites.

Comme je n'entends parler que devant des électeurs libres et non des camelots payés sur la caisse boulangiste, les électeurs des communes où se tiennent les conférences contradictoires seront seuls admis dans la salle des séances. Mais je laisse à M. Andrieux le choix de la date *de ces réunions à la seule condition qu'il* me prévienne huit jours d'avance, — c'est je crois, de courtoisie élémentaire, — et je m'engage à aller sans armes dans ces réunions où M. Andrieux sera libre d'exhiber sa collection complète de revolvers. Nous emmènerons avec nous deux sténographes de la Chambre ou du Sénat : leurs comptes rendus feront foi.

Monsieur Andrieux, est-ce dit? —

JOSEPH REINACH.

Mobilisation générale DE L'ARMÉE FRANÇAISE

Une expérience concluante. — Rapidité d'organisation.

Il y avait, dimanche, branle bas dans les différents états-majors de l'armée.

M. de Freycinet, avec une modestie qui tranche singulièrement sur le charlatanisme bruyant auquel nous avait habitués M. Boulanger, a tenté une expérience *dont l'importance n'échappera à personne*.

En vertu d'ordres apportés par des officiers venus de Paris, on a décacheté à minuit la lettre prescrivant un essai de mobilisation. Aussi les estafettes sont parties dans tous les sens; le télégraphe a joué entre les quartiers généraux et les corps de troupe, et l'armée a été mobilisée sur le *papier*.

Il a suffi de quelques heures pour que tout rentre dans le calme, mais dans un calme rassurant pour le pays. L'arrivée des lettres de mobilisation n'a surpris personne, si nombreux que soient les absents dans les cadres d'officiers. Ces absences elles mêmes sont prévues et ne nuisent en rien à l'expédition des ordres.

La préparation à la guerre a pour rouage initial le service des transports. L'essai du 30 juin a trouvé nos compagnies de chemins de fer prêtes à accomplir avec toute la célérité désirable l'effort considérable que l'armée réclame d'elles.

Partout la répétition des premières opérations à accomplir à la mobilisation s'est faite sans accrocs et sans que le public se doutât de l'importance du travail que l'autorité militaire accomplissait dans chaque corps d'armée.

LE BOULANGISTE LEJEUNE

Réponse incomplète

On lit dans l'*Echo de Paris* :

Nous avions posé la question suivante :

M. Lejeune, le député qui a traité de canailles la majorité de ses collègues, est-il le même Lejeune qui est membre du conseil d'administration, du *Syndicat professionnel hippique du Sport français* ?

Nous n'avons rien reçu de M. Lejeune.

C'est M. Chapard, président du Syndicat dité, qui nous répond. De sa lettre, qui semble émaner de l'étude d'avoué dont les bureaux sont voisins de ceux du *Sport français*, nous extrayons la phrase suivante :

« M. Lejeune est membre de notre conseil d'administration, ses fonctions sont absolument gratuites. »

Nous n'avions pas parlé de la gratuité des fonctions de M. Lejeune; nous savons *d'ailleurs que les livres de ces sortes de* Sociétés sont généralement d'une grande réserve sur les avantages faits aux membres de leur conseil d'administration. Mais nous voulions savoir et nous savons que M Lejeune, le député qui traite si cavalièrement ses collègues, est membre du conseil d'administration d'une Société dans les bureaux de laquelle M. Clément a cru devoir faire une descente de police.

COURRIER DE L'EXPOSITION

Les entrées

Vendredi soir, le chiffre des entrées payantes depuis le début de l'Exposition était déjà de 5,...,.. 9 entrées.

Dans la journée de dimanche les entrées ont dépassé 200.000.

Concours de musiques

C'est le jeudi 4 juillet, à deux heures après-midi, qu'aura lieu, au Trocadéro, le grand concours international de musiques pittoresques.

Ce concours comprend deux séries d'auditions :

1° MUSIQUES DES PROVINCES DE LA FRANCE — Tambourins, binious, musettes, cornemuses, bombardes, vielles, estudiantinas françaises.

2° MUSIQUES DES PAYS ÉTRANGERS. — Mandolines, théorbes, guitares, cobzas roumains, machetes de l'île de Madère, balalaïka russe, czymbalum, flûte de Pan.

Le concours aura lieu d'abord par classes d'instruments et sera suivi bientôt d'un grand concours d'honneur.

Les Beaux Arts

Les jurys des beaux-arts ont terminé leurs travaux. Voici la liste des médailles d'honneur qui ont été accordées dans la section française et étrangère par le jury de la classe. Ces récompenses ont été confirmées par le jury de groupe composé des présidents, vice-présidents et secrétaires de chaque classe. La liste, pour être définitive, devra encore être soumise à l'approbation du jury supérieur, qui comprend les présidents de toutes les classes de l'Exposition.

Belgique. — A. Stevens, Wauthers, Courtens.

Allemagne. — Liebermann, Uhde.

Italie. — Boldini.

Etats-Unis. — Sargent.

Autriche. — Munkacsy.

France. — Dalaunay, Dagnan-Bouveret, Dagnaux, Cormon, Gigoux, Jules Lefèbvre, R. Collin.

Les pick-pockets

On signale l'arrivée de Londres d'une bande de « coupeurs ». Ces filous, contre lesquels le public fera bien de se tenir en garde, se glissent armés de ciseaux, dans les foules et non seulement coupent les poches pour voler l'argent, mais encore s'emparent des garnitures de manteaux, des broderies et même des boutons, pour peu qu'ils semblent avoir quelque valeur.

SUPPRESSION DU VOLONTARIAT

Ordre ministériel

M. de Freycinet, ministre de la guerre, vient, par dépêche télégraphique, de donner des ordres aux préfets pour que toutes les opérations préliminaires du volontariat, qui ont lieu à cette époque de l'année, soient suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Aucun avis concernant les formalités à remplir ne doit être publié, aucune demande ne pourra être acceptée quant à présent.

Le ministre de la guerre ajoute qu'il se réserve de prendre une décision définitive lorsque la Chambre des députés ne se sera prononcée sur la loi militaire.

LE SHAH DE PERSE en France

Le Souverain arrivera par Calais

Bien que le cérémonial pour la réception du shah de Perse ne soit pas définitivement arrêté, il y a lieu de croire que les grandes lignes en resteront tracées de la façon suivante :

Un aviso, portant le pavillon français, probablement du port de Cherbourg, ira prendre le shah à Douvres. La division navale de la Manche, au grand complet, escortera le souverain pendant la traversée de Douvres à Calais.

Là, il sera reçu par le général comman dant le 1er corps d'armée et le préfet du Pas de Calais.

A la gare du Nord, l'attendront le président de la République, les ministres et le gouverneur de Paris. Le cortège se rendra directement à l'hôtel de la rue Copernic, l'ancien hôtel de M. Guzman Blanco, affecté comme résidence au shah, et dans lequel les manufactures de Sèvres et des Gobelins ont envoyé leurs plus beaux spécimens.

Mme Carnot recevra Nasser-Eddin à l'entrée du vestibule de l'hôtel.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix Tourcoing

Chambre des Députés

Séance du 1er Juillet

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Méline.

Après une discussion sur la création des lignes de chemins de fer d'intérêt local, la Chambre reprend la discussion du budget.

Le Budget

Sur le chapitre 25 du ministère des finances pensions militaires) **M Georges Roche** propose une augmentation de 2 116 230 francs.

M. Rouvier déclare que la proposition entraîne un ensemble de dépenses s'élevant à 30 millions 1/2 par an. L'Etat du budget ne permet pas d'imposer de pareilles charges au pays.

L'amendement est mis aux voix et à la majorité de 275 voix contre 244 sur 519 votants, il est adopté.

M. Paul Casimir Perier demande qu'on accorde à tous les officiers de l'armée de terre, retraités avant la loi du 22 juin 1878, le bénéfice des tarifs fixés par cette loi jusqu'à concurrence de 40 0/0 *de la différence existant entre les trai*tements actuels et ceux résultant des susdits tarifs. C'est une nouvelle somme de deux millions à inscrire au chapitre 25 si l'amendement est adopté.

M Rouvier demande qu'on lui indique au moins les ressources qui permettront de faire face à ces nouvelles dépenses. Les prendra-t-on sur les 24 millions d'amortissement? mais alors il n'en restera plus que 20 pour amortir cent millions. La Chambre se laisse entraîner par un sentiment assurément très généreux en votant ces augmentations; mais le budget n'est pas un budget de largesses. Nous devons payer ce que nous devons et ne pas augmenter nos dettes.

M. Anatole de la Forge sait bien où l'on pourra prendre l'argent, on pourrait le prendre sur le budget des cultes.

M. de Plazanet fait ressortir l'état précaire et misérable de certains officiers retraités.

M. Paul-Casimir Périer réplique que la France ne peut reculer devant une dette d'honneur.

M. Tarrel dit que les questions de sentiments sont étrangères au budget. Il s'agit simplement d'une question de finances.

M. Burdeau constate que depuis 15 ans, la République a plus fait pour les retraités de l'armée qu'aucun autre régime.

L'accroissement des crédits des pensions représente une somme de 53 millions. Le rapporteur insiste sur les nécessités budgétaires.

L'amendement Perier est repoussé par 261 voix contre 241.

M. Remoiville propose une autre augmentation de 85.000 francs toujours sur le même chapitre. Celle-ci est destinée à décompter pour les pensions de retraite les années de service militaire des sous-officiers et caporaux entrés dans les services civils.

M. Burdeau combat l'amendement.

M. Labordère le soutient comme devant faire disparaître la mesure indiquée.

L'amendement est adopté par 393 voix contre 188.

Sur la demande de M. Rouvier, l'augmentation qui vient d'être votée est portée au chapitre 31.

Le chapitre 25 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Les diffamations des boulangistes

M. Lafont questionnant, dit que les calomnies contre les députés et contre le gouvernement continuent. Ce matin, la *Presse* se livre à une nouvelle attaque contre un membre du cabinet actuel, M. Tirard, qu'elle accuse de tripotages. Il invoque le témoignage de M. Achard. M. Lafont lit l'article de la *Presse*.

M. Tirard déclare n'avoir jamais reçu de papier timbré et n'avoir jamais eu de procès en France; il n'en a eu qu'un seul à l'étranger contre une compagnie de chemins de fer. Quant à l'affaire Sourbet, c'est une affaire comme il s'en présente deux cents par jour au ministère du commerce. M. Sourbet a fait un procès contre l'administration. Il a obtenu 80 000 fr. de dommages-intérêts.

Plus tard, n'étant plus au Commerce, on me pria d'intervenir pour amener une entente entre M. Saulet et l'administration qui il ...ajeta appel. On nous dit qu'il s'agissait d'éviter de répandre dans le public certains scandales. Je refusais absolument toute intervention. C'est le seul souvenir que j'ai conservé de l'affaire Sourbet. (Applaudissements à gauche). M. Tirard ajoute que la Chambre est dès à présent en mesure d'apprécier la valeur de cet article. (Applaudissements).

M. Achard proteste contre l'appréciation qu'on lui a attribuée sur le compte de M. Tirard pour lequel il professe la plus profonde estime et c'est avec indignation qu'il a appris de quelle façon on avait dénaturé son langage. On ne lui a pas communiqué l'article de la *Presse*. L'orateur est d'accord avec tous les républicains pour reconnaitre la parfaite honorabilité de M. Tirard (Vifs applaudissements).

M. Andrieux demande de transformer la question en interpellation. Il est certain que l'imputation dirigée contre M. Tirard est sans fondement, mais la Chambre voudra que la lumière soit complète.

L'affaire Sourbet est venue devant la *commission d'enquête, mais le rapport déposé* depuis deux mois n'a pas été distribué.

M. Laferrière reproche à la majorité d'avoir tout fait pour que la discussion du dossier ne vint jamais à la tribune (Bruit au centre! Violentes interruptions)

M. de la Ferrière demande l'ajournement de l'interpellation, afin qu'on puisse faire la lumière sur l'affaire.

M. Rouvier n'accepte pas et dit que le dossier en question concernant le contrat Sourbet avec son beau-frère a été publié dans le journal de M. Laferrière.

Le ministre reconnait le contrat indélicat mais la commission d'enquête après l'avoir entendu a approuvé à l'unanimité sa conduite. (Applaudissements prolongés).

Malgré cela M. Laferrière a parlé longuement de l'affaire.

Dans son rapport M. Laferrière accuse les républicains de vouloir étouffer l'affaire (bruit).

Son rapport a été lu, discuté et approuvé par la commission.

M. Rouvier, aux applaudissements de la gauche, reproche à M. Laferrière de revenir sur un débat clos par la commission d'enquête.

M. Laferrière continue au milieu des interruptions.

M. Rouvier dont la voix domine un instant le tumulte accuse M. Laferrière de dénaturer la décision de la commission d'enquête. (Applaudissements à gauche).

M. Rouvier refuse d'être plus longtemps victime des manœuvres et des machinations de ses adversaires politiques.

Les accusations de la droite sont maintenant un honneur pour les républicains. (A droite il n'y a pas d'accusation).

M. Rouvier. — Mais tous les jours vos journaux nous accusent. (Applaudissements répétés à gauche). M. Rouvier donne lecture de l'extrait du rapport de la commission d'enquête, approuvant ses explications.

Le ministre ajoute qu'il a fallu une décision de cette commission pour que cet extrait fut inséré au rapport, car les membres de la droite s'y opposaient. (Applaudissements à gauche).

M. Desmons déclare que jamais le nom de M. Tirard n'a été prononcé si ce n'est pour rendre hommage à sa vertu. Quant à M. Rouvier nous avons été tous unanimes à le dégager de l'affaire Sourbet.

Le président de la commission d'enquête explique ensuite à la Chambre dans l'intérêt du dossier par de nombreuses occupations et les travaux du ministère des finances. Le rapport sera distribué demain. (Applaudissements à gauche).

VIF INCIDENT

M. Andrieux insiste pour l'ajournement de l'interpellation. Le débat ne peut avoir de conclusion qu'après communication de l'acte relatant au dossier et qu'il considère comme criminel! (Tumulte à gauche).

M. Rouvier se lève et prononce quelques paroles.

M. Tirard croit que la Chambre peut très se prononcer relativement à l'article de la *Presse*.

MM. Rouvier et Andrieux, de leur place, échangent quelques mots. Celui-ci se précipite vers M. Rouvier. Les huissiers l'arrêtent (Vive agitation).

M. Méline dit que l'incident a été clos; il s'agit de fixer la date de l'interpellation qui porte sur la suite que le gouvernement donnera au rapport de la commission d'enquête.

M. Philippe demande que la première question soit transformée en interpellation.

La Chambre décide, par 347 voix contre 138, la discussion immédiate qui est ordonnée.

NOUVELLE FLÉTRISSURE

Deux ordres du jour sont déposés; celui de MM. Lafont et Thompson est ainsi conçu :

La Chambre flétrissant à nouveau le système d'odieuses calomnies contre la République, etc.

Est adopté par 349 voix contre 16.

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 27

LA Fiancée de Marceau

PREMIÈRE PARTIE

— Surtout, messieurs, dit très bas aux officiers prussiens le petit Français, souvenez-vous qu'il nous faut prendre le commandant vivant, coûte que coûte.

En ce moment la tête du bataillon parut, éclairée à quelque distance par une dizaine d'hommes.

On a reproché à Marceau *de ne pas* avoir fait fouiller le terrain devant lui; il ne le pouvait pas.

Qu'allait-il faire?

Surprendre des réserves.

Dès lors envoyer des tirailleurs tâter le terrain, c'était éveiller l'ennemi et manquer le but.

Il fallait ou renoncer à cette sortie ou *jouer quitte ou double* en tombant en masse et à l'improviste sur Belleville.

Tout était contre Marceau.

Le guide, depuis que l'on avait passé la Galavaude sans encombre, était hors de tout soupçon.

Que pouvait-on lui reprocher maintenant quoiqu'il arrivât?

Il avait promis de faire éviter la première ligue prussienne; celle-ci avait été franchie heureusement.

Si Marceau avait eu un soupçon, il se serait rassuré.

Et maintenant, rien d'étonnant qu'en abordant Belleville, on fut accueilli par des coups de feu!

Le guide pouvait espérer que les Prussiens se garderaient mal, mais il ne pouvait en répondre.

Une circonstance, du reste, donna une foi aveugle au jeune commandant.

— Es-tu marié? demanda-t-il au guide, en approchant de Belleville.

— Oui, dit Lemerle.

— Inutile alors de te fourrer dans la mêlée qui aura lieu. N'entre pas à Belleville et reste ici dans un jardin avec quelques hommes qui te protégeront. Au retour, je te reprendrai pour rentrer à Verdun.

— J'ai une femme, dit le guide, mais point d'enfants. Ma femme est jolie et elle se remariera, si je meurs. Faut que j'entre avec vous et que je me *revanche* sur les Prussiens de Belleville de mes poulets et de mon cochon volés par les Prussiens de la Galavaude.

Devant cette déclaration qui semblait partir du cœur, Marceau se sentit pris d'affection pour ce traître.

Et le paysan lui disait :

— Personne! Hein comme ça dort ces Prussiens! Nous les cueillerons au saut du lit! Nem hé? (n'est-ce pas).

On passait justement devant l'embuscade comme le guide disait cela à voix basse et traînante.

Marceau commençait à espérer plein succès, quand les hulans s'ébranlant tombèrent sur la colonne.

*L'infanterie prussienne fit un feu écra*sant sur le centre et la queue.

En avant, Marceau et une trentaine d'hommes recevaient le choc d'un peloton avant même d'avoir pu se reconnaître.

Le commandant se sentit tout à coup enlacé d'une corde à nœud coulant qui le paralysa absolument.

C'était le guide qui lui jouait un tour de braconnier bien connu des gardes, lesquels s'en méfient.

Un enragé petit officier français à cheval criait en tête des hulans :

— Rendez-vous! Rendez-vous!

Tout étourdi que fût Marceau par cette trahison foudroyante, il lui sembla reconnaître vaguement cette voix qui criait.

Le guide que deux ou trois fantassins aidaient à réduire à l'impuissance Marceau furieux, le guide appela le petit capitaine et, lui montrant le commandant, lui dit :

— Le voilà!

— Vivant? demanda l'officier.

— Pas une éraflure.

— Faites avancer la voiture.

On amena un char à bancs préparé d'avance; Marceau y fut hissé sous la garde de quatre fantassins; la voiture fila, entourée de hulans.

Marceau entendait avec désespoir la fusillade derrière lui.

Pendant tout le trajet, de Belleville à Montgrignon, Marceau ne dit pas un mot.

La brutale agression du guide, l'attaque si précise des hulans, cette voiture prête d'avance, tout enfin prouvait qu'il était tombé dans un guet apens.

Sa conscience déchirée par le remords, lui faisait d'amers reproches.

Tous les voiles se déchiraient.

Il se rappela de cette lettre de la chanoinesse, cette duplicité de l'émissaire, toutes les circonstances dans lesquelles l'idée de la sortie était née, s'était développé, avait grandi.

Evidemment la chanoinesse avait tout mené; il n'en douta plus, pas plus qu'il ne douta de la voir bientôt.

La fusillade continuait toujours et son *intensité augmentait sans cesse*.

Il espéra que du moins ses volontaires sauveraient l'honneur du bataillon; mais il pensait avec désespoir qu'il avait perdu le sien.

En un temps de galop l'on arriva au château.

On était attendu par des domestiques qui éclairaient l'avenue avec des torches; Marceau en fut exaspéré; sa honte éclatait à la lumière.

Une larme de rage jaillit de ses yeux.

En arrivant devant le château, sur un ordre donné en allemand par le capitaine français, un domestique coupa les liens qui attachaient le prisonnier.

— Descendez, monsieur, lui dit l'officier d'un ton de voix aimable en lui tendant une main que Marceau repoussa.

Le prisonnier sauta de la voiture et demanda :

— Où me conduisez-vous, monsieur?

— Mais, dit le capitaine, auprès d'une personne qui désire vous voir.

Et entrant lestement :

— Je vous précède d'une seconde, dit il encore.

La petite femme de chambre était accourue.

— Eh bien! fit-elle à voix basse, en s'adressant au capitaine, il est pris?

— Comme tu vois!

— Le Lorrain avait bien raison de dire que vous étiez un luron.

— Oui, nous le tenons, mais il boude.

— Il y a de quoi.

— Oh! je le calmerai. Ne laisse qu'une bougie allumée dans le salon et couvre le chandelier d'un abat-jour.

— Bien, dit cameriste.

Elle s'éloigna frétillante.

Toute cette conversation rapide avait eu lieu de bouche à oreille.

Marceau, du reste, ne s'inquiétait guère de ce qui se disait; il lui semblait que la fusillade prenait de l'intensité.

Bientôt le canon de Verdun tonna et celui des Prussiens lui répondit.

Chaque détonation déchirait le cœur de ce vaillant jeune homme réduit à l'impuissance.

Si la chanoinesse avait pu prévoir la désolation qu'elle causait à Marceau, peut-être eût-elle hésité à lui tendre ce piège; mais elle avait agi avec la légèreté des femmes de sa caste et de son temps.

C'était une de ces grandes dames légères, folles, audacieuses, nourries dans les traditions des duchesses de la Fronde qui commandaient des régiments, qui menaient à grandes guides l'amour, la politique et la guerre, et qui se rappelaient toutes que la grande Mademoiselle avait fait tirer le canon de la Bastille sur les troupes de Louis XIV attaquant Paris.

La régence et le règne de Louis XV avaient ajouté à ces souvenirs celui de ces héroïnes qui se battaient au pistolet pour Richelieu et qui, sous l'uniforme des mousquetaires, allaient retrouver leurs amants dans les camps. L'on célébrait les hauts faits de cette marquise entrant par la brèche dans Berg-op-Zoom à la suite du maréchal Lowendal dont elle s'était faite l'aide-de-camp pendant le siège.

La gravité de Louis XVI n'avait rien changé à ces excentricités; il s'était formé autour du roi un groupe de philosophes, de gens sérieux ou se donnant comme tels; mais la reine s'entourait d'amies écervelées comme mesdames de Polignac et de Lamballe, comme la chanoinesse et tant d'autres.

Elle se moquait du roi et elle allait, sous un costume d'homme, s'asseoir autour du fameux baquet magnétique de Mesmer, accompagnée de ses favorites.

Toutes ces femmes contribuèrent à précipiter la monarchie dans les fautes qui aboutirent aux hécatombes de 1793; mais il faut leur rendre cette justice qu'elles se conduisirent en Vendée avec une vaillance dont Mme La Rochejaquelein leur donna l'exemple et qu'elles surent mourir de la main du bourreau, à Paris, avec une grâce intrépide.

Au milieu de cet escadron de jolies femmes, la chanoinesse semblait faire revivre en elle les deux grands types de la Fronde : les duchesses de Chevreuse et de Longueville; elle avait l'esprit et l'intrigue de la première, la bravoure aventureuse de la seconde en y mêlant peut-être une pointe de cette sentimentalité que Rousseau avait mise à la mode.

On la disait capable d'aimer parfois autrement que par les sens.

Oh! certes, elle jouait un rôle odieux comme émissaire de la reine, son amie, auprès du roi de Prusse; mais ce rôle, les héroïnes de la Ligue et de la Fronde s'en étaient honorées.

Quant à ce piège si habilement préparé où venait de trébucher la gloire de Marceau, elle regardait cela comme une espièglerie sans conséquence.

Si elle eut joué ce bon tour à quelque officier de Sa Majesté, au bon temps des guerres civiles, cet officier lui même, les deux partis, le roi, la France entière, tout le monde en eût ri.

Il fallait vraiment tout le fanatisme que la Révolution mettait au cœur des jeunes gens pour que Marceau ne trouvât pas sa situation très amusante et très flatteuse.

Etre cueilli ainsi par une très grande dame amoureuse et n'en être point ravi, c'était le comble du mauvais goût bourgeois.

Marceau continua cependant à faire triste mine, ce qui ne l'empêcha point de remarquer que le petit capitaine qui l'avait enlevé s'était éclipsé sans qu'il eut vu distinctement ses traits sous son chapeau rabattu.

Toutefois, il en avait remarqué la tournure élégante, les allures d'écureuil et la gentillesse.

« Vraiment, pensa-t-il, c'est humiliant d'être fait prisonnier par un enfant. Je gagerais que ce capitaine n'a pas dix sept ans.

Et il serra les poings de colère.

Puis il songea que quelques secondes à peine le séparaient du moment où il allait voir la chanoinesse.

« Ah! se dit-il, je veux me venger en lui disant de cruelles vérités.

Il avait belle, vraiment!

Ne l'avait-il pas sauvée d'un mauvais pas bien fâcheux, un certain soir, en la débarrassant de deux gentilshommes qu'elle avait bernés et qui voulaient s'en venger en lui faisant subir un outrage public.

Puis, à Verdun, n'y allait-il pas de la tête pour elle et pour lui?

Il lui avait ouvert les portes au péril de sa vie.

Récompense : elle le déshonorait.

Et le canon qui faisait rage!

Oh! les grandes dames!

Oh! les femmes!

(A suivre) LOUIS NOIR.